

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Conseillers en exercice : 29/      Conseillers présents : 26/      Conseillers votants : 28  
puis 29/

L'an deux mil quinze le treize avril le Conseil Municipal de MONTPON-MENESTEROL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 3 Avril 2015

**ETAIENT PRESENTS** : M. J-P. LOTTERIE, Maire, Mme DELIBIE, M. RICHARD, Mme GABRIEL, M. DEYSSARD, Mme ROULLER, M. WILLIAMS, Mme LAGOUBIE, M. BLIN, Adjoints, Mme AUXERRE-RIGOULET, M. SALAT, Mme CABROL, M. BOS, Mme COR, M. MARZAT, Mme CABANNE, M. BOURDONCLE, Mmes BOUTERFAS, ROUSSEAU, M. HAERRIG, Mmes GIMENEZ, DUHARD, M. MARCADIER, Mme MAUBON, M. LEPACHELET, Mme COLEY.

**VOTE PAR PROCURATION** :

M. ROBIC procuration à Mme GABRIEL, Mme GRENIER procuration à M. BOURDONCLE, M. BOURDIE procuration à M. BLIN.

**ETAIENT EXCUSES** : M. ROBIC, Mme GRENIER, M. BOURDIE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CABROL.

Après l'appel, Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame Isabelle COLEY au sein du conseil municipal. Elle remplace en effet M. Willy BODIN, démissionnaire.

Monsieur le Maire propose ensuite l'ajout d'une question à l'ordre du jour. Il s'agit de la signature d'un avenant aux conventions d'attribution de subventions européennes (FEADER) relatives au projet Véloroute Voie Verte. Le Conseil Municipal valide l'ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur la première question inscrite à l'ordre du jour.

- **Approbation des comptes administratif 2014**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DELIBIE qui présente les éléments suivants :

**Commune Budget principal**

Le résultat d'exécution 2014 fait apparaître :

un excédent de Fonctionnement de :	+ 790 874,84 €
un déficit d'Investissement de :	- 1 104 363.03 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

Dépenses :	- 235 555.30 €
Recettes :	1 061 196,00 €

Soit un solde de :	+ 825 640,70 €
Le résultat de clôture s'élève à :	+ 512 152,51 €
Le besoin de financement en Investissement s'élève à :	278 722,33 €

M. LEPACHELET constate que la somme de 202 566€ apparaît page 13 à l'article 66111 mais que cette somme ne se retrouve pas dans les annexes. M. le Maire précise qu'il s'agit des intérêts d'emprunts réglés à l'échéance. La concordance des chiffres figurant en annexe sera vérifiée.

M. LEPACHELET demande ensuite une précision concernant la somme de 22 661€ prévue à l'article 668. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des frais de ligne de trésorerie et les intérêts dûs pour la phase de mobilisation de l'emprunt contracté en 2013.

Page 16, M. LEPACHELET constate une différence entre les crédits ouverts et les mandats émis. M. le Maire explique que les annulations de crédits correspondent à des dépenses transférées à la communauté de communes.

M. LEPACHELET demande si la même explication s'applique à l'opération 46 (véloroute voie verte). M. le Maire indique que ce projet comporte une partie en site partagé, portée par la commune en tant que maître d'ouvrage. Il rappelle l'historique du projet et le choix de la collectivité de s'engager à porter cette réalisation sous peine de voir l'itinéraire interrompu, suite au refus de la communauté de communes Isle et Double, à l'époque, de réaliser cette partie du projet. Il rappelle enfin qu'un financement à hauteur de 80% de subventions a été obtenu.

Enfin, M. LEPACHELET constate un écart au chapitre 16 entre l'emprunt inscrit à hauteur de 800 000€ et l'emprunt réalisé à hauteur de 750 000€. M. le Maire indique que l'écart est dû à une phase de mobilisation de cet emprunt pour 750 000€ dans un premier temps, les 50 000€ n'étant versés à la collectivité que dans un second temps.

Il est à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif Principal 2014.

Délibération adoptée à la majorité 22 pour / 6 abstentions.

### **Cinéma**

Le résultat d'exécution 2014 fait apparaître :

un excédent de Fonctionnement de :	+ 107,82 €
un excédent d'Investissement de :	+ 42 091,06 €

Le résultat de clôture s'élève à :	+ 42 198,88 €
------------------------------------	---------------

Le besoin de financement en Investissement est nul.

Il est à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif Budget Annexe Cinéma 2014.

Délibération adoptée à la majorité 22 pour / 6 abstentions.

### **Assainissement**

Le résultat d'exécution 2014 fait apparaître :

un excédent d'Exploitation de :	+ 121 371,97 €
un déficit d'Investissement de :	- 483 304,01 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	493 357,00 €
Soit un solde de :	+ 493 357,00 €
Le résultat de clôture s'élève à :	+ 131 424,96 €

Le besoin de financement en Investissement est nul.

M. LEPACHELET constate un écart entre les restes à réaliser inscrits page 6 et page 15. M. le Maire indique que l'écart provient d'un emprunt inscrit à hauteur de 150 000€. M. LEPACHELET relève ensuite qu'un emprunt de 300 000€ a été souscrit en 2013 mais que page 6 apparaît la somme de 250 000€. M. le Maire indique que cet emprunt a été souscrit avec une phase de mobilisation de 250 000€ dans un premier temps, d'où une différence de 50 000€ apparaissant au compte administratif. Il confirme bien qu'en 2015, un emprunt de 150 000€ doit encore être souscrit, tel qu'inscrit en restes à réaliser.

Il est à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif Budget Annexe Assainissement 2014.

Délibération adoptée à la majorité 22 pour / 6 abstentions.

#### **Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Le résultat d'exécution 2014 fait apparaître :	
un excédent de Fonctionnement de :	+ 49 474,26 €
un déficit d'Investissement de :	- 29 718,37 €
Le résultat de clôture s'élève à :	+ 19 755,89 €
Le besoin de financement en Investissement s'élève à :	29 718,37 €

Il est à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif Budget Annexe AAGV 2014.

Délibération adoptée à la majorité 22 pour / 6 abstentions.

#### **Spectacles, Locations, Manifestations...**

Le résultat d'exécution 2014 fait apparaître :	
un excédent de Fonctionnement de :	+ 398,90 €
un excédent d'Investissement de :	+ 9 968,90 €
Les restes à réaliser s'élèvent à :	
Dépenses :	1 200,00 €
Recettes :	0,00 €
Soit un solde de :	- 1 200,00 €
Le résultat de clôture s'élève à :	+ 9 167,80 €

Le besoin de financement en Investissement est nul.

Il est à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif Budget Annexe Spectacles, Locations, Manifestations... 2014.

Délibération adoptée à la majorité 22 pour / 6 abstentions.

• **Comptes de Gestion 2014**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ELIZABETH, Percepteur de la commune. Monsieur ELIZABETH présente les résultats 2014 finaux des Comptes de Gestion à l'assemblée.

**Commune Budget principal**

Section de Fonctionnement : + 790 874,84 €  
Section d'Investissement : - 1 104 363,03 €

**Cinéma le Lascaux**

Section de Fonctionnement : + 107,82 €  
Section d'Investissement : + 42 091,06 €

**Assainissement**

Section de Fonctionnement : + 121 371,97 €  
Section d'Investissement : - 483 304,01 €

**Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Section de Fonctionnement : + 49 474,26 €  
Section d'Investissement : - 29 718,37 €

**Spectacles, Locations, Manifestations...**

Section de Fonctionnement : + 398,90 €  
Section d'Investissement : + 9 968,90 €

Monsieur ELIZABETH assure l'assemblée de la parfaite conformité des Comptes de Gestion avec les Comptes Administratifs 2014 pour la Commune, le Cinéma Le Lascaux, l'Assainissement, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et les Spectacles, Locations, Manifestations... tant dans le détail que dans le résultat.

Les Comptes de Gestion 2014 sont ensuite proposés au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Affectation des résultats 2014**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DELIBIE qui présente les affectations de résultat comme suit :

**COMMUNE**

Le Compte Administratif 2014  
présente :

**Un solde d'exécution de Fonctionnement de :**

A) Résultats de l'exercice : 448 456,20

B) Résultats antérieurs reportés : 342 418,64

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) : 790 874,84

**Un solde d'exécution d'Investissement (D) :**

A) Résultats de - 889 955,74

l'exercice :

B) Résultats antérieurs reportés :	- 214 407,29
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	-1 104 363,03

**R A R**

Dépenses :	- 235 555,30
Recettes :	1 061 196,00
<b>Un solde des RAR d'Investissement</b>	
<input type="checkbox"/> <b>(E) :</b>	825 640,70
<input type="checkbox"/> <b>Un besoin de Financement (D+E) :</b>	278 722,33

**Décision d'Affectation :**

<b>Affectation en réserve R 1068 en Investissement</b>	
<input type="checkbox"/> :	<b>278 722,33</b>
<input type="checkbox"/> <b>Fonctionnement R 002 :</b>	<b>512 152,51</b>
<input type="checkbox"/> <b>Investissement D 001 :</b>	<b>-1 104 363,03</b>

**CINEMA LE LASCAUX**

Le Compte Administratif 2014  
présente :

<input type="checkbox"/> <b>Un solde d'exécution de Fonctionnement de :</b>	
A) Résultats de l'exercice :	25 841,67
B) Résultats antérieurs reportés :	- 25 733,85
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	107,82
<input type="checkbox"/> <b>Un solde d'exécution d'Investissement (D) :</b>	
A) Résultats de l'exercice :	16 043,14
B) Résultats antérieurs reportés :	26 047,92
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	42 091,06

**R A R**

Dépenses :	
Recettes :	
<b>Un solde des RAR d'Investissement</b>	
<input type="checkbox"/> <b>(E) :</b>	-
<input type="checkbox"/> <b>Un besoin de Financement (D+E) :</b>	-

**Décision d'Affectation :**

<input type="checkbox"/> <b>Affectation en réserve R 1068 en Investissement :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Fonctionnement R 002 :</b>	<b>107,82</b>
<input type="checkbox"/> <b>Report Investissement R 001 :</b>	<b>42 091,06</b>

## ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2014  
présente :

<input type="checkbox"/>	<b>Un solde d'exécution d'Exploitation de :</b>	
	A) Résultats de l'exercice :	52 380,12
	B) Résultats antérieurs reportés :	68 991,85
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	121 371,97
<input type="checkbox"/>	<b>Un solde d'exécution d'Investissement (D) :</b>	
	A) Résultats de l'exercice :	- 74 876,74
	B) Résultats antérieurs reportés :	- 408 427,27
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 483 304,01
	<b>R A R</b>	
	Dépenses :	-
	Recettes :	493 357,00
<input type="checkbox"/>	<b>Un solde des RAR d'Investissement (E) :</b>	493 357,00
<input type="checkbox"/>	<b>Un besoin de Financement (D+E) :</b>	
	<b><u>Décision d'Affectation :</u></b>	
<input type="checkbox"/>	Affectation en réserve <b>R 1068</b> en Investissement :	
<input type="checkbox"/>	Exploitation <b>R 002</b> :	121 371,97
<input type="checkbox"/>	Investissement <b>D 001</b> :	- 483 304,01

## AAGV

Le Compte Administratif 2014  
présente :

	A) Résultats de l'exercice :	31 758,52
	B) Résultats antérieurs reportés :	17 715,74
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	49 474,26
<input type="checkbox"/>	<b>Un solde d'exécution d'Investissement (D) :</b>	
	A) Résultats de l'exercice :	- 3 239,40
	B) Résultats antérieurs reportés :	- 26 478,97
	C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 29 718,37
	<b>R A R</b>	
	Dépenses :	
	Recettes :	
<input type="checkbox"/>	<b>Un solde des RAR d'Investissement (E) :</b>	-

**Un besoin de Financement (D+E) :**

-
---

**Décision d'Affectation :**

Affectation en réserve **R 1068** en Investissement : 

<b>29 718,37</b>
------------------

Fonctionnement **R 002** : 

<b>19 755,89</b>
------------------

Report Investissement **D 001** : 

<b>- 29 718,37</b>
--------------------

**SPECTACLES, LOCATIONS, MANIFESTATIONS, ...**

Le Compte Administratif 2014  
présente :

**Un solde d'exécution de Fonctionnement de :**

A) Résultats de l'exercice : 

- 286,46
----------

B) Résultats antérieurs reportés : 

685,36
--------

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) : 

398,90
--------

**Un solde d'exécution d'Investissement (D) :**

A) Résultats de l'exercice : 

43 583,45
-----------

B) Résultats antérieurs reportés : 

- 33 614,55
-------------

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) : 

9 968,90
----------

**R A R**

Dépenses : 

1 200,00
----------

Recettes : 

-
---

**Un solde des RAR d'Investissement**

**(E) :**

- 1 200,00
------------

**Un besoin de Financement (D+E) :**

-
---

**Décision d'Affectation :**

Affectation en réserve **R 1068** en Investissement : 

-
---

Fonctionnement **R 002** : 

<b>398,90</b>
---------------

Report Investissement **D 001** : 

<b>9 968,90</b>
-----------------

La discussion s'engage sur l'affectation du résultat présentée pour le budget principal. M. LEPACHELET revient sur le chiffre de 1 061 000€ inscrits en recettes restant à réaliser : il demande si celles-ci seront perçues dans l'année.

M. le Maire répond que cela est incertain, c'est pourquoi le recours à un prêt-relais sera proposé en 2015, notamment dans l'attente des subventions octroyées par le Conseil Départemental. Il déplore cette situation qui constitue un réel problème de trésorerie.

M. LEPACHELET demande ensuite si les différents travaux subventionnés ont tous été réceptionnés. M. le Maire répond que cela est le cas, sauf pour la véloroute voie verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats 2014 telle que proposée.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 6 abstentions.

- **Vote des taux 2015**

Monsieur le Maire précise que conformément à ce qui avait été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires 2015, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Les taux sont donc les suivants :

	<b>Taux 2015</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14,57 %
<b>Taxe Foncière bâtie</b>	23,08 %
<b>Taxe Foncière non bâtie</b>	100,30 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouveaux taux de fiscalité 2015 tels que ci-dessus détaillés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budgets Primitifs 2015**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DELIBIE qui présente à l'assemblée les Budgets Primitifs 2015.

**Commune Budget principal**

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 959 461€ avec un virement à la section d'Investissement de 630 100 € et un résultat de fonctionnement reporté en recettes de 512 152,51 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 616 648 € et tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 235 555,30 € en dépenses et 1 061 196,00 en recettes. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 1 104 363,03 €.

La couverture du besoin de financement en Investissement apparaît en recettes pour la somme de 278 722,33 €.

Monsieur le Maire précise que ce budget 2015 est tout à fait provisoire car du fait des transferts de compétences à la communauté de communes, les attributions de compensation indiquées seront modifiées au vu des travaux de la CLECT. Cette commission déterminera des attributions de compensation définitives en septembre.

Madame GIMENEZ s'interroge sur le démarrage des projets inscrits et demande si la collectivité attendra septembre pour les lancer. Au vu de l'important virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, elle considère qu'il serait plus prudent d'attendre la détermination par la CLECT des attributions de compensation définitives.

M. le Maire répond négativement et souligne que les attributions de compensation qui seront versées à la communauté de communes n'auront pas d'incidence sur les projets communaux.

Madame GIMENEZ demande ensuite confirmation que l'emprunt d'équilibre, inscrit pour 500 000€, ne sera réalisé qu'à hauteur de 300 000€. Dans cette hypothèse, elle souhaite savoir quels projets seront amputés des 200 000€ non empruntés.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, l'emprunt ne dépassera pas 300 000€ en 2015 afin d'amorcer le désendettement de la commune. Il indique que le dojo inscrit à hauteur de 400 000€ cette année ne sera pas réalisé intégralement, de même que l'extension des vestiaires du football inscrite pour 100 000€.

Monsieur LEPACHELET souhaite ensuite savoir à quoi correspond la subvention de 104 000€ versée à l'Office HLM Dordogne Habitat. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une subvention destinée à financer l'assainissement du lotissement prévu à Vauclaire. M. LEPACHELET demande pourquoi cette dépense n'est pas inscrite au budget annexe



assainissement. M. le Maire répond qu'il s'agit du versement d'une subvention et non de la réalisation des travaux eux-mêmes. Ainsi, l'opération se trouve facilitée du fait de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage.

Par ailleurs, Monsieur LEPACHELET note la somme de 70 000€ pour l'arrachage d'une algue présente dans les bassins à Chandos. Il demande s'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire. De plus, cette algue, la jussie, pourrait peut-être être arrachée à la main, grâce à l'action de bénévoles associatifs ou d'administrés par exemple. Madame ROUILLER explique que cet arrachage est délicat et nécessite des compétences spécifiques. Elle précise que l'association la Gaule Montponnaise est partenaire de cette démarche, ainsi que le Syndicat des bords de l'Isle et une entreprise privée qui interviendra pour arracher la jussie en toute sécurité. D'autres algues, plus inoffensives, seront traitées par ultrasons.

Monsieur le Maire précise enfin que l'arrachage et la pose de filets permettront de ne plus avoir à vider et curer le bassin, soit une économie annuelle de 30 000€.

Monsieur LEPACHELET demande des précisions sur le reversement de la taxe de séjour à l'office du tourisme pour 3 000€. M. le Maire indique qu'il s'agit du montant moyen collecté annuellement qui a ici été inscrit.

Monsieur LEPACHELET souhaite ensuite des précisions sur les attributions de subventions proposées. Tout d'abord, il constate que la subvention pour l'AIMD a été supprimée. M. le Maire indique en effet qu'il s'agit désormais d'une compétence communautaire et que l'association, à terme, sera dissoute.

Monsieur LEPACHELET note une baisse de la subvention versée au COS de la mairie. M. le Maire rappelle qu'une trentaine d'agents ayant été transférée à la communauté, la subvention a pu effectivement être revue à la baisse.

Monsieur LEPACHELET déplore en outre que la municipalité souhaite augmenter de 200€ la subvention versée à Montignac Aventure alors que le compte de cette association fait apparaître un solde positif de 2 500€. De même, il conteste l'augmentation de 300€ proposée pour l'association de chasse dont le bilan comptable est de +15 000€. M. le Maire répond que la subvention initiale de 600€ versée à cette association est faible au vu du nombre important d'adhérents, et que les 300€ d'augmentation viendront compenser une prestation de ramassage d'animaux morts au bord des routes, assurée par les chasseurs.

Monsieur LEPACHELET relève encore que la subvention versée à Dream West est de 1500€ et demande pourquoi. M. le Maire répond que cette association assure de nombreuses animations.

Monsieur LEPACHELET demande également pourquoi une subvention est versée à Pêcha Passion alors qu'existe déjà l'association de la Gaule Montponnaise. Monsieur BLIN répond que l'association Pêcha Passion a un objet différent car elle s'adresse aux jeunes souhaitant faire de la compétition.

Enfin, Monsieur LEPACHELET souhaite obtenir des précisions sur la subvention versée à l'UCM pour 1000€.

Monsieur BLIN répond qu'initialement, l'association a deux vocations : l'organisation de courses nocturnes, qu'elle n'a pas assurée à ce jour, et l'école de vélo, qui justifie le versement de 1000€ seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2015.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 4 abstentions / 2 contre

### **Cinéma**

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 155 726,00 €. Le résultat de Fonctionnement reporté apparaît en recettes pour 107,82 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 57 901,00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 42 091,06 € et le besoin de financement en Investissement est nul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Annexe Cinéma 2015.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 6 abstentions

### **Assainissement**

La section d'Exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 303 072,00 € avec un virement à la section d'Investissement de 64 947,00 € et sans subvention d'équilibre du Budget Principal. Le résultat d'Exploitation reporté apparaît en recettes pour 121 371,97 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 643 404,00 € et tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 493 357,00 € en recettes. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat d'investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 483 304,01 € et le besoin de financement en Investissement est nul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Annexe Assainissement 2015.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 6 abstentions

### **Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 116 088,00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 19 755,89 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 78 919,00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat d'investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 29 718,37 € et la couverture du besoin de financement en Investissement apparaît en recettes pour la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Annexe AAGV 2015.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 6 abstentions

### **Spectacles, Locations, Manifestations...**

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 261 226,00 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 398,90 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 55 673,00 € et tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 1 200,00 € en dépenses. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat d'investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 9 968,90 € et le besoins de financement en Investissement est nul.

Madame GIMENEZ souhaite des précisions sur le montant de 167 000€ ayant fait l'objet d'une annulation. M. le Maire rappelle que ce budget annexe a été créé en 2012 pour tenir compte des dépenses commerciales, pour lesquelles la collectivité peut demander le reversement de la TVA. Il apparaît aujourd'hui que le reversement de TVA ne peut être sollicité que pour des manifestations payantes. Le service des Impôts a donc demandé à la collectivité que les dépenses relatives à des manifestations organisées à titre gratuit fassent l'objet d'un titre qui annule le mandat correspondant, pour la somme de 167 000€.

M. LEPACHELET demande ensuite pourquoi l'article 6238 augmente à hauteur de 113 933€. M. le Maire explique que l'annulation du titre de 167 000€ doit se traduire par une ventilation de la somme à d'autres imputations budgétaires, dont le 6238.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Annexe Spectacles, Locations, Manifestations... 2015.

Délibération adoptée à la majorité 23 pour / 6 abstentions.

- **Transport scolaire : participation ticket unique**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation du service de transport scolaire pour l'année 2014-2015, et dans un souci de maintenir la gratuité de l'accès à l'école, il est proposé comme l'an passé de rembourser le montant de la participation des familles de MONTPON-MÉNESTÉROL au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Montpon-Villefranche.

Le montant de cette participation est de 34,50 € par enfant.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le remboursement de la somme de 34,50 € aux familles résidant sur Montpon-Ménestérol et ayant dû acquitter cette somme au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS), et ce à compter de l'année scolaire 2014-2015,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Désignation d'un élu au sein d'une commission**

Il est proposé, dans la commission suivante, de désigner Madame Isabelle COLEY en remplacement de M. Willy BODIN, démissionnaire.

### **COMMISSION FINANCES**

Maryse DELIBIE  
Josette CABROL  
Laurent BOS  
Franck SALAT  
Jean Pierre DEYSSARD  
Jean-Paul LOTTERIE  
Fatima BOUTERFAS  
Monique ROUSSEAU  
Corinne GIMENEZ  
Isabelle COLEY

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Véloroute voie verte : avenant aux conventions d'attribution de subventions européennes (FEADER)**

Les travaux de réalisation de la véloroute voie verte ayant fait l'objet d'attribution de subventions européennes viennent de s'achever. Dans les conventions initiales il était exigé que les factures soient totalement acquittées au 30 avril 2015.

Le délai semble difficile à tenir et les services de la Préfecture indiquent qu'il est possible de prendre un avenant aux conventions afin de disposer d'un délai supplémentaire d'un mois pour finaliser l'opération d'un point de vue comptable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre cet avenant qui reportera le délai au 30 Mai 2015.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de prendre l'avenant présenté,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h05.

Le Maire,

Jean-Paul LOTTERIE